

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3).

Nom du stagiaire  
(ci-après dénommé le stagiaire)

My Green Cocoon  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75400160040  
auprès du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine.  
Numéro SIREN de l'organisme de formation : 824879100

6 rue Jean Mermoz  
40130 CAPBRETON

## I - OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« Devenir un-e décorateur-trice ou architecte d'intérieur écoresponsable »

## II - NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie n°1 prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail, à savoir les actions de formation.
- Elle a pour objectif de permettre aux décorateur-trice-s et architectes d'intérieur d'acquérir des connaissances concernant l'aspect environnemental, humain et santé en décoration et aménagement (objets, mobilier, revêtements) en complémentarité de leur formation initiale en décoration et/ou architecture d'intérieure, afin de sensibiliser leurs clients en leur proposant des alternatives durables, écologiques et saines.
- Sa durée est fixée à 10 heures de formation réparties en 5 modules de 2h.

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

## III - NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant : connaissances théoriques nécessaires à la pratique des métiers de décorateur-trice et/ou architecte d'intérieur acquises lors d'une formation certifiante ou de façon autodidacte.

Des projets réalisés commentés pourront être demandés pour justifier ces connaissances et une pratique.

## IV - ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation se déroule en ligne et se déroule aux horaires désirés par le stagiaire à raison de 5 modules, un module débloqué chaque semaine, soit une formation répartie sur 5 semaines.

- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes : Cours en ligne, Fiches téléchargeables, Annuaire interactif et Réseau d'entraide.

Les conditions détaillées figurent ci-dessous ou en annexe du présent contrat.

- Les diplômes, titres et références de la personne chargée de la formation sont indiqués ci-dessous : <https://www.linkedin.com/in/nina-chardin/>

## **V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION**

Un QCM de fin de formation de 50 questions permet de s'assurer que le stagiaire a mémorisé l'essentiel des informations indispensables.

## **VI – SANCTION DE LA FORMATION**

À l'issue de la formation, le stagiaire :

- reçoit une attestation de fin de formation
- reçoit un «badge» à afficher sur son site web et/ou ses réseaux sociaux pour valoriser l'acquisition des connaissances
- se voit créé un profil dédié sur l'annuaire en ligne public My Green Cocoon des décorateur-trice-s et architectes d'intérieur écoresponsables (page en cours de création)

## **VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION**

Une plateforme de gestion de cours en ligne permet un suivi des avancées du stagiaire.

## **VIII – DELAI DE RETRACTATION**

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L6353-5.

## IX – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à 550 € hors taxe, TVA non applicable - article 293 B du CGI et est réglé en ligne sur [www.formation-decoration-ecoresponsable.fr](http://www.formation-decoration-ecoresponsable.fr).

## X – INTERRUPTION DU STAGE

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : le montant total de la somme (soit 550 €) est dûe.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

## XI – CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont relève l'organisme de formation : Myriam Kerneis, 1 Rue du Mirailh, 40100 Dax.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Capbreton, le ../../....

Pour le stagiaire **Nom du stagiaire**  
Signature

Pour l'organisme de formation  
**My Green Cocoon**

Signature

